

est de \$1,376,325,128. De plus, une forte proportion des épargnes courantes des Canadiens est absorbée par l'assurance-vie dont les primes payées en 1931 donnent \$220,523,727. Comparativement aux énormes sommes placées en dépôts à terme dans les banques chartrées et à l'assurance en vigueur, les dépôts dans les caisses d'épargne spéciales sont faibles mais n'en ont pas moins leur signification.

Il y a actuellement au Canada trois types distincts de caisses d'épargne, en outre des divisions d'épargne des banques chartrées et des compagnies de prêts et de fiducie. D'abord, il y a la Caisse d'Épargne des Postes dont les dépôts sont une charge directe du gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent des créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a en Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, établies en vertu de statuts fédéraux et faisant des rapports mensuels au ministère des Finances.

**Caisses d'épargne du gouvernement fédéral.**—Avant 1929, il y avait deux catégories distinctes de caisses d'épargne du gouvernement fédéral du Canada, celle du ministère des Postes et celle du ministère des Finances. La première fut établie en vertu de la loi des Postes de 1867 (31 Vict., c. 10) dans le but "d'encourager la petite épargne et de donner à chaque déposant la garantie de l'État pour le remboursement de son dépôt, en capital et intérêt." Des succursales de la Caisse d'épargne du ministère des Finances ont été ouvertes dans toutes les principales villes canadiennes sous la direction d'un Receveur Général adjoint, et en d'autres endroits dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sous la direction de gérants nommés par le gouverneur en conseil. En 1929 la Caisse d'Épargne du ministère des Finances a été fusionnée avec celle du ministère des Postes. Des statistiques historiques des deux systèmes paraissent au tableau 27 et des chiffres plus détaillés couvrant les derniers six ans paraissent au tableau 28.

**27.—Dépôts dans les caisses d'épargne de l'État, 30 juin 1868-1906, et le 31 mars 1907-32.**

Nota.—Pour les années intermédiaires, voir l'Annuaire de 1926, p. 847.

Année.	Caisse postale.	Caisse d'épargne du ministère des Finances.	Année.	Caisse postale.	Caisse d'épargne du ministère des Finances.
	\$	\$		\$	\$
1868.....	204,589	1,483,219	1915.....	39,995,406	14,006,158
1870.....	1,588,849	1,822,570	1916.....	40,008,418	13,519,855
1875.....	2,926,090	4,245,091	1917.....	42,582,479	13,633,610
1880.....	3,945,669	7,107,287	1918.....	41,283,479	12,177,283
1885.....	15,090,540	17,888,536	1919.....	41,654,960	11,402,098
1890.....	21,990,653	19,021,812	1920.....	31,605,594	10,729,218
1895.....	26,805,542	17,644,956	1921.....	29,010,619	10,150,189
1900.....	37,507,456	15,642,267	1922.....	24,837,181	9,829,653
1905.....	45,368,321	16,649,130	1923.....	22,357,268	9,433,839
1906.....	45,736,488	16,174,134	1924.....	25,156,449	9,055,091
1907.....	47,453,228	15,088,584	1925.....	24,662,060	8,949,073
1908.....	47,564,284	15,016,871	1926.....	24,035,669	8,794,870
1909.....	45,190,484	14,748,436	1927.....	23,402,337	8,519,706
1910.....	43,586,357	14,677,872	1928.....	23,463,210	7,640,566
1911.....	43,330,579	14,673,752	1929.....	28,375,770	2
1912.....	43,563,764	14,655,564	1930.....	26,086,036	2
1913.....	42,728,942	14,411,541	1931.....	24,750,227	2
1914.....	41,591,286	13,976,162	1932.....	23,919,677	2

1 Ne comprend pas les caisses d'épargne de gouvernements provinciaux.

2 Compris dans les caisses postales.